

**CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL EN TOURNÉE  
VILLE DE POINTE-CLAIRE**

**ÉCRIVAIN EN RÉSIDENCE\*  
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE**

**CRITÈRES ET NORMES  
DATE D'INSCRIPTION  
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE**

**2010-2011**

\* Le mot écrivain, tel qu'il est employé dans ce projet, désigne tout autant un homme qu'une femme

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) par l'intermédiaire de son programme de tournées s'associe à la Québec Writer's Federation et à la Ville de Pointe-Claire pour offrir une résidence d'écrivain anglophone qui se tiendra à la Bibliothèque publique de Pointe-Claire à l'automne et à l'hiver 2010-2011.

## 1. OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

La résidence d'écrivain offerte à la Bibliothèque publique de Pointe-Claire est une résidence de création qui s'accompagne d'un projet de médiation culturelle<sup>1</sup>. Elle a été développée en fonction des objectifs suivants :

- a) Permettre à un écrivain qui habite Pointe-Claire de prendre contact avec «le» et/ou «son» public tout en :
  - réalisant un projet artistique de concert avec les gens de la communauté où il habite (projet de médiation culturelle qui tient compte de la réalité socio-démographique de la ville, incluant sa spécificité linguistique);
  - poursuivant son propre travail de création grâce à la rémunération qu'il recevra pour cette résidence.
- b) Familiariser le public en général avec le travail de l'écrivain, le travail de création littéraire donc, de même que toutes les dimensions plus prosaïques qui peuvent s'y rattacher : bourses, recherches, contrats d'édition, etc.
- c) Mettre un écrivain au service de la population.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

La résidence s'étale sur six (6) mois, soit de septembre 2010 à la mi-février 2011. Cette période est apparue comme étant minimale aux instigateurs de ce projet pour que l'écrivain imprègne les lieux et s'imprègne des lieux, pour qu'il devienne en quelque sorte le «fantôme» de la bibliothèque. L'écrivain qui occupera cette résidence se rend disponible pour vingt-cinq (25) heures par semaine dont dix (10) doivent être faites dans la bibliothèque, dans un espace qu'on aura aménagé pour lui. La bibliothèque étant ouverte le soir et durant les week-ends, l'horaire de l'écrivain peut être extrêmement flexible et il devra assurer une présence tout au moins périodique en soirée et durant les week-ends.

---

<sup>1</sup> « Une véritable démocratisation culturelle ne passe donc plus seulement par l'enrichissement de l'offre culturelle, mais aussi par une action constante, ciblée et concertée sur la demande. Cette action porte un nom : la médiation culturelle. Passeur, accompagnateur, messenger, cet intermédiaire humain qu'est le médiateur culturel va vers les publics potentiels pour promouvoir, expliquer, voire faire adapter en retour les services culturels. Il permet aux personnes et aux groupes auxquels il s'adresse de mieux se reconnaître dans leurs institutions culturelles et de se les approprier, qu'il s'agisse de clientèles exclues ou simplement de citoyens déjà abondamment sollicités dans leur vie quotidienne. Il fait en sorte que chacun se sente partie prenante de l'expression culturelle et de la mémoire collective. » Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015. P. 20.

L'écrivain qui s'engage dans ce projet ne dispose donc pas de tout son temps pour écrire. Par ailleurs, il peut consacrer quinze (15) heures semaine pour travailler en privé sur ses propres projets. La bibliothèque mettra donc également un espace privé à la disponibilité de l'écrivain pour ce nombre d'heures, de manière à ce que ce dernier puisse aller y travailler, s'il le désire, l'écrivain pouvant aussi remplir ces heures en les travaillant chez lui.

Si les activités de l'écrivain peuvent varier selon ses compétences et ses intérêts, il ne peut cependant pas se désister du projet de médiation culturelle qu'il doit élaborer avec et dans sa communauté. C'est d'ailleurs principalement en fonction de la pertinence des projets qu'ils soumettront que les candidats seront évalués. Il s'agit donc d'une résidence d'artiste où l'écrivain peut s'inspirer de sa communauté mais doit aussi lui redonner. De même, l'écrivain pourrait aussi travailler à des projets avec des artistes d'autres disciplines selon ses affinités et les budgets qui pourraient être mis à sa disponibilité.

Par ailleurs, l'écrivain pourra, toujours selon ses compétences, intérêts et habilités, faire des lectures ou des conférences englobant toutes les dimensions de son travail artistique, et ce, en s'adressant à différents publics. Pour ce faire, il pourra compter sur l'appui et l'expertise du personnel des bibliothèques et profiter des opportunités offertes par les programmes d'animation déjà en place, comme les activités d'heure du conte pour les 0 à 7 ans, les clubs de lecture pour les jeunes, les adolescents et les adultes. Il pourrait aussi faire du «coaching», ou parrainage littéraire, dans le cadre des ateliers d'écriture pour adultes, en anglais et en français, déjà offerts par la bibliothèque, tout comme il pourrait remplir des activités d'écrivain donneur en mettant sa plume directement au service de ses concitoyens.

### **Contexte démographique**

Lors du recensement de 2006, la population de la Ville de Pointe-Claire se chiffrait à 30 161 personnes. La majorité de cette population est anglophone, autant au niveau de la langue maternelle que de la langue parlée le plus souvent à la maison. En effet, toujours selon le recensement de 2006, l'anglais est la langue maternelle de 55% des habitants tandis que 22,4% d'entre eux déclarent le français comme langue maternelle. Pour la langue parlée le plus souvent à la maison, l'anglais domine avec 67% et le français se situe à un peu moins de 20%.

### **3. AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE**

La bourse que recevra l'écrivain est de 15 000 \$, le CAM fournissant 10 000 \$, par l'intermédiaire de son programme de tournées, et la Ville de Pointe-Claire fournissant les 5 000 \$ autres.

#### **4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Tout écrivain qui veut soumettre sa candidature à cette résidence doit répondre aux exigences suivantes :

- être un écrivain professionnel, soit avoir publié au moins deux livres chez des éditeurs reconnus et agréés;
- être domicilié dans la ville de Pointe-Claire. Techniquement, cela veut dire que l'adresse civique de l'écrivain doit être incluse dans les codes postaux suivants : H9R et H9S;
- être anglophone et s'exprimer aisément en français.

#### **5. ÉVALUATION DES DEMANDES**

Le CAM, en concertation avec un représentant de QWF, de même que des représentants de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire, et ce, tant du côté des responsables que des usagers de la bibliothèque, procédera à une évaluation des demandes soumises selon les principaux critères d'analyse suivants :

- la qualité artistique et didactique du projet de médiation culturelle présenté ainsi que son originalité;
- l'apport à la communauté pointe-clairaise;
- la capacité de l'écrivain de mener à terme son projet.

#### **6. MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE**

Tout écrivain qui désire soumettre sa candidature pour la résidence écrivain de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire doit faire parvenir le résumé de son projet accompagné d'un curriculum vitae. Il peut également inclure à sa demande d'autres documents qu'il jugerait pertinents : dossier de presse, principales réalisations en rapport avec le projet de médiation culturelle présenté, lettres d'appui, etc.

#### **7. DATE D'INSCRIPTION**

La date limite d'inscription à la résidence de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire est le 30 janvier 2010.

Les candidats recevront une réponse en mars 2010.

#### **8. OBLIGATIONS DE L'ÉCRIVAIN ET DE LA MUNICIPALITÉ**

L'écrivain qui aura occupé la résidence devra rédiger un court rapport de son expérience ainsi que la personne responsable du côté de la municipalité. De même, le CAM leur demandera également de collaborer au processus d'évaluation de l'expérience.

## 9. RENSEIGNEMENTS

Pour adresser un dossier de candidature ou pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :

Réjane Bougé  
Conseillère culturelle Cinéma et littérature

Conseil des arts de Montréal  
Édifice Gaston-Miron  
1210, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Québec  
H2L 1L9

514-280-2599  
[rbouge.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:rbouge.p@ville.montreal.qc.ca)